

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Comité Directeur

Séance ordinaire du 26 mars 2025  
(Vingt-six mars de l'an deux mille vingt-cinq)  
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

### **Présents (10) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Adrienne CAMPILLO (a reçu procuration de M. Gilbert IFFRIG), Mme Denise HERTH (a reçu procuration de M. Noël MULLER), Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

### **Absent excusé (0) :**

### **Secrétariat de séance assuré par :**

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



### **Point 7 de l'ordre du jour**

#### Affaires générales

#### **Approbation du budget primitif 2025**

Il est rappelé que ce budget est voté par fonction, le niveau de vote étant le chapitre pour la section de fonctionnement et l'article pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 26 février 2025.

Le budget primitif 2025 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2025	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3.006 €	3.224 €	111 €	6.341 €
Fonctionnement	31.800 €	235.200 €	67.200 €	334.200 €
<b>TOTAL</b>	<b>34.806 €</b>	<b>238.424 €</b>	<b>67.311 €</b>	<b>340.541 €</b>

Le Budget 2024 est rappelé ci-après :

Budget 2024 (p.m.)	<b>0</b> Administration générale	<b>1</b> Sécurité	<b>2</b> Enseignement	<b>TOTAL</b>
Investissement	3.006 €	3.224 €	111 €	<b>6.341 €</b>
Fonctionnement	30.100 €	236.300 €	96.200 €	<b>362.600 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33.106 €</b>	<b>239.524 €</b>	<b>96.311 €</b>	<b>368.941 €</b>

Le budget global 2025 diminue de 7,7 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont en légère hausse notamment du fait du déploiement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- 0,46 % pour le secteur 'Sécurité',
- 30,11 % pour le secteur 'Enseignement' du fait d'une baisse des demandes de subvention, pour les voyages pédagogiques et sorties scolaires et du non renouvellement de la convention avec la CeA pour le déploiement des tablettes numériques dans les collèges.

#### Concernant la fonction 0 (Administration générale)

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 31.800 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5.700 €
Enseignement	82 %	26.100 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>31.800 €</b>

#### Concernant la fonction 1 (Sécurité)

##### 1. La Gendarmerie de Rixheim

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

Depuis le 1er septembre 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans.

Les clauses relatives à la révision du loyer étaient rédigées d'une manière particulièrement défavorable aux communes membres du SIHE en ce que le loyer était automatiquement révisé sur la base de l'indice du coût de la construction (ICC) qui a connu une forte augmentation ces dernières années avec l'envolée de l'inflation.

En revanche, du côté des recettes, le contrat de sous-location conclu avec l'Etat prévoit une révision du loyer à échéance triennale sur la base de la valeur locative estimée par le service du Domaine. La révision est toutefois plafonnée à l'indice du coût de la construction.

Ce décrochage entre recettes et dépenses a entraîné un accroissement important du reste à charge supporté par les contributions des communes membres.

Ainsi, en 2024 le coût de la location était estimé à environ 520.000€ pour un loyer versé par l'Etat de 332.485€, soit un reste à charge théorique de 187.515€.

Pour mémoire, en 2009, première année pleine de versement de loyer, le reste à charge des communes était de l'ordre de 97.000€. De manière prospective, en l'absence de révision du loyer par l'Etat et en considérant une révision annuelle à hauteur 2% du loyer versé à la SCI, la participation des communes aurait dû se situer à environ 270.000€ en 2032, dernière année pleine du bail emphytéotique.

Au regard de ces données, une négociation amiable a été menée avec la SCI « Les Romains » et a abouti à la signature d'un avenant au bail emphytéotique qui entérine les modifications suivantes :

- ✓ A compter du 1er septembre 2024, le loyer est ramené à son niveau de l'année 2021, soit 440.000€ / an, corrigeant ainsi la hausse soutenue de l'indice aux cours des années 2022, 2023 et 2024 ;
- ✓ La révision du loyer est désormais fixée à 1% à chaque date anniversaire, soit la première fois le 1er septembre 2025.

Ces modifications ont ainsi permis de diminuer d'environ 80.000€ le montant du loyer en année pleine et de figer ses évolutions de manière prévisible jusqu'au terme du bail.

Toutefois, les bâtiments commencent à présenter des signes d'usure et les interventions techniques d'entretien, de maintenance et de réparation ont tendance à s'accroître. Il est probable que d'ici quelques années d'importants travaux de remise en état soient à prévoir.

Dans une approche prudentielle, il est nécessaire de prévoir suffisamment de crédits pour faire face aux travaux qui pourraient s'avérer nécessaire à court et moyen terme.

### 1. Récapitulation des charges 2025

	Budget 2025
Participation aux frais d'Administration Générale	5.700 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	149.500 €
Taxes foncières et frais locatifs	30.000 €
Autres charges (entretien des bâtiments, etc...)	50.000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2024	- 40.183 €
Produits divers exceptionnels	-17 €
<b>TOTAL</b>	<b>195.000 €</b>

## 2. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 195.000 € (contre 235.500 € en 2024), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
ESCHENTZWILLER	13.738 €	16.699 €
HABSHEIM	45.320 €	55.619 €
RIXHEIM	126.347 €	151.498 €
ZIMMERSHEIM	9.595 €	11.684 €
	<b>195.000 €</b>	<b>235.500 €</b>

### Concernant la fonction 2 (Enseignement)

#### 1. Récapitulation des charges 2025

	Budget 2025
Subventions aux établissements scolaires et associations	40.100 €
Participation aux frais d'Administration Générale	26.100 €
Autres charges (taxes foncières,...)	1.000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2024	-27.775 €
Produits exceptionnels divers	-49 €
<b>TOTAL</b>	<b>39.376 €</b>

#### 2. Les contributions syndicales

Elles diminuent de 37.324 € par rapport à la gestion 2024. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 39.376 €, sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2025 à :

	<b>Budget 2025</b>	Budget 2024 (pour mémoire)
<b>DIETWILLER</b>	<b>2.726 €</b>	<b>5.784 €</b>
<b>ESCHENTZWILLER</b>	<b>1.942 €</b>	<b>3.601 €</b>
<b>HABSHEIM</b>	<b>9.160 €</b>	<b>16.835 €</b>
<b>RIXHEIM</b>	<b>24.308 €</b>	<b>47.826 €</b>
<b>ZIMMERSHEIM</b>	<b>1.240 €</b>	<b>2.654 €</b>
	<b>39.376 €</b>	<b>76.700 €</b>

### Synthèse des contributions syndicales

	<b>Sécurité (Gendarmerie)</b>	<b>Enseignement (Collèges)</b>	<b>TOTAL</b>	<b>N-1</b>	<b>Ecart</b>
DIETWILLER	0 €	2.726 €	2.726 €	5.784 €	-3.058 €
ESCHENTZWILLER	13.738 €	1.942 €	15.680 €	20.300 €	-4.620 €
HABSHEIM	45.320 €	9.160 €	54.480 €	72.454 €	-17.974 €
RIXHEIM	126.347 €	24.308 €	150.655 €	199.324 €	-48.669 €
ZIMMERSHEIM	9.595 €	1.240 €	10.835 €	14.338 €	-3.503 €
<b>TOTAL</b>	<b>195.000 €</b>	<b>39.376 €</b>	<b>234.376 €</b>	<b>312.200 €</b>	<b>-77.824 €</b>

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2025 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- de répartir les charges d'administration générale 2025 (fonction 930) selon les critères suivants :
  - 18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
  - 82 % pour le secteur Enseignement.



Pour extrait certifié conforme.  
RIXHEIM, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rachel BAECHTEL

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le

**02 AVR. 2025**